

# Oubliés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1278

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'occasion manquée d'un compromis

*Nous arrivons sur la dernière ligne droite avant la votation fédérale du 1<sup>er</sup> décembre sur la révision de la Loi sur le travail.*

*Débats dans les journaux entre partisans et adversaires, affichage dans les villes, radicalisation des propos...*

*Une occasion de rappeler les enjeux de la loi.*

**N**E NOUS FIONS pas trop aux argumentaires et aux slogans qui s'échangent actuellement à propos de la révision de la Loi sur le travail. Dans une campagne référendaire, le ton se durcit et le discours devient simpliste. C'est à la fois de bonne guerre et la loi du genre.

Le projet de loi qui nous est soumis, s'il est adopté, ne dynamisera pas miraculeusement l'économie helvétique, pas plus qu'il ne condamnera les salariés à travailler dans les conditions dépeintes par Zola. Rappelons que le projet initial résultait d'un compromis entre organisations syndicales et patronales. En rejetant ce compromis, avec l'aval du patronat, la majorité parlementaire a provoqué le référendum. Plus précisément, c'est le refus de légaliser des compensations en temps pour le travail de nuit qui a suscité l'ire des syndicats.

Ces péripéties sont exemplaires des erreurs à ne pas commettre lorsqu'on doit procéder à des adaptations économiques ou sociales. Toute adaptation engendre des inconvénients et présente des avantages. Si avantages et inconvénients ne sont pas équitablement ré-

partis, il ne faut pas espérer convaincre de la nécessité du changement. En l'occurrence, la démonstration est d'autant moins convaincante que les partisans de la révision n'ont pas craint d'étaler au grand jour leur hypocrisie.

## Partager la facture

En effet, le patronat renvoie la question de la nature – temps ou argent – et du montant des compensations aux négociations entre partenaires sociaux dans le même temps où il déclare explicitement vouloir vider les conventions collectives de l'essentiel de leur contenu.

Souplesse, flexibilité, adaptations aux nouvelles formes de l'économie impliquent l'adhésion et l'engagement des salariés. Ces derniers sont capables de comprendre ces exigences, pour autant qu'ils n'aient pas à assumer seuls la facture. Les patrons, en tous les cas nombre d'entre eux et leurs relais politiques, n'ont pas encore saisi; la claquette qu'ils prendront le 1<sup>er</sup> décembre développera peut-être leur capacité d'apprentissage. *jd*

## Un travail de Bénédictin n'exclut pas le repos dominical

**R**UTH DREIFUSS, dans l'allocution qu'elle a prononcée lors des festivités organisées pour la fin des travaux de rénovation de l'abbaye d'Einsiedeln, n'a pas manqué de louer le travail monacal et ses rythmes:

«...le réalisme bénédictin n'a pas dédaigné les valeurs matérielles, et l'histoire d'Einsiedeln (...) se confond aussi, pour partie avec celle d'un espace patiemment défriché et savamment mis en valeur. (...) La réalité, aujourd'hui encore, c'est que l'abbaye est un acteur essentiel de l'économie locale. La réalité de toujours, c'est la place centrale du travail dans l'économie conventuelle. Mais vous permettez que je le souligne sans malice aucune: les moines industriels n'ont jamais transigé avec le respect du repos dominical. L'exemple n'est pas inutile en ce moment.»

## Oubliés...

Les intellectuels de gauche romands ont largement signé des pétitions et des messages de solidarité. Pour prendre un exemple, feuilletons le Bulletin de presse et d'information pour la défense du professeur André Bonnard et des libertés démocratiques. Le premier numéro n'est pas daté, mais il doit avoir été publié en automne 1952. On y cite déjà un appel de la revue Rencontre avec les signatures, par exemple, de MM. Georges Haldas, J.-L. Cornuz, Edmond Gilliard, Maurice Chappaz. D'autres témoignages s'ajoutent dans les numéros suivants si bien que la page 5 du numéro 10, d'octobre 1953, mentionne une centaine de noms de personnes plus ou moins connues qui protestent contre l'inculpation du professeur André Bonnard jugée contraire aux libertés constitutionnelles. *cfp*